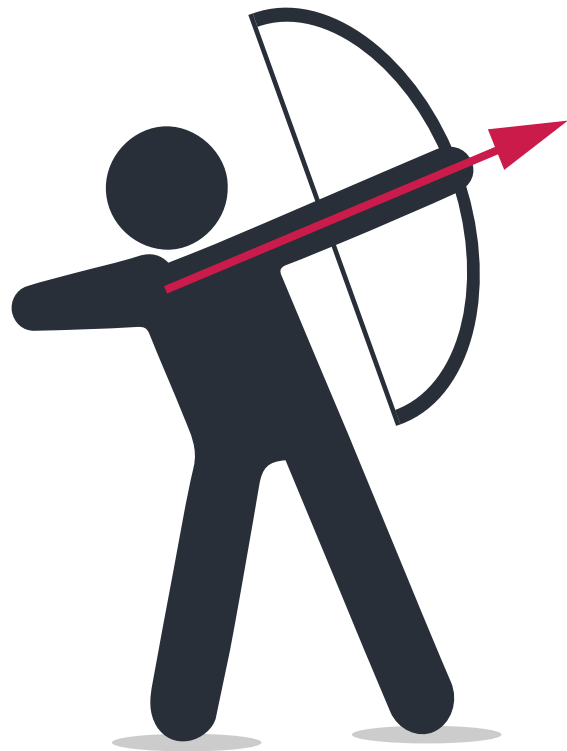


AIDE AU
RETOUR À
DOMICILE APRÈS
HOSPITALISATION

OBJECTIFS DE L'ARDH



1 Favoriser le retour à domicile des retraités fragilisés après une hospitalisation

2 Proposer un plan d'aide adapté et mis en place rapidement pour éviter une dégradation de l'état de santé et une éventuelle ré-hospitalisation

3 Garantir une coordination et un suivi des interventions



CRITÈRES DE L'ARDH

Âge et situation

Avoir 55 ans ou +
Être retraité à titre principal de :

- la CNAV
- la MSA
- la FPE
- la CNRACL
- la CMCAS

Ressources

Pas de conditions de ressources pour la CNAV, la CMCAS et la MSA.

Voir barèmes en annexe pour la FPE et la CNRACL



Aides et allocations perçues

Ne pas percevoir

- l'APA,
- la PSD,
- l'ACTP,
- la PCH,
- la MTP,
- l'ASL.

Autonomie et besoins

Personne relevant d'un GIR 5-6 ou GIR 4 temporaire. La personne doit avoir besoin d'aide temporairement dans le cadre de son retour à domicile.

CHECK-LIST



Avant toute demande d'ARDH, il est recommandé de contacter la mutuelle en priorité pour solliciter une éventuelle prise en charge selon le contrat souscrit.



Les 4 critères sont remplis



**La personne est en
GIR 5 - 6 ou en GIR 4
TEMPORAIRE**



**La personne est
avertie et d'accord
pour avoir de l'aide**

VALIDITÉ DE LA DEMANDE D'ARDH



Si l'ensemble des critères sont remplis, la demande d'ARDH est justifiée. **Elle doit être transmise au plus tard la veille de la sortie.** La fiche de liaison se trouve en annexe.

Si l'ensemble des critères ne sont pas remplis, il est possible selon la situation de :

- Faire une demande d'APA U
- Contacter la mutuelle
- Solliciter le dispositif d'aide à domicile momentanée d'AGIRC ARRCO (cf annexe)





ÉTAPES DE LA DEMANDE D'ARDH

- 1 Le service social hospitalier signale la sortie d'hospitalisation à la structure évaluatrice compétente* et prend avec un Service d'Aide à Domicile conventionné
- 2 La structure évaluatrice prend contact avec la personne pour convenir d'un rendez-vous, dans les 5 jours après la sortie
- 3 Une évaluation des besoins à domicile est effectuée et, selon la situation, un plan d'aide personnalisé est préconisé
- 4 La mise en place des interventions et leur coordination est assurée par la structure évaluatrice. La durée de prise en charge est de 3 mois, renouvelable, sous conditions, par la structure évaluatrice (= POST ARDH)

* S'il n'y a pas de service social, la personne peut contacter directement la structure évaluatrice ou sa caisse de retraite

SPÉCIFICITÉS PAR CAISSES DE RETRAITE

CNAV

MSA

L'ARDH est effectuée par la structure évaluatrice, il n'y a pas de conditions de ressources. Une POST ARDH est possible, sous conditions.

L'ARDH est effectuée par le service social de la MSA. Il est joignable au 01.30.63.88.80 ou msa75blfassanitairesociale.blf@msa75.msa.fr

CMCAS

L'ARDH est effectuée par la structure évaluatrice, il n'y a pas de conditions de ressources

FPE

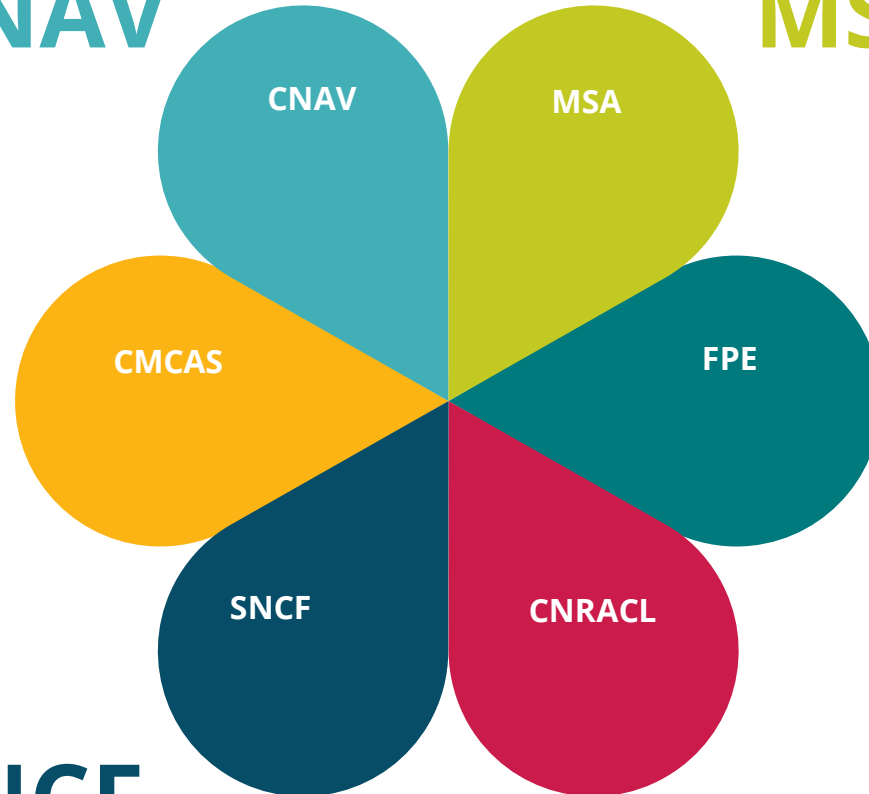
L'ARDH est effectuée par la structure évaluatrice, sous conditions de ressources (cf annexe)

SNCF

Des aides sont possibles sous conditions, pour plus de renseignements : 01.64.51.40.20

CNRACL

L'ARDH est effectuée par un Service d'Aide à Domicile conventionné et est soumise à un plafond de ressources (cf annexes°)



AIDES POSSIBLES

1

Les aides humaines: aide à l'entretien du logement, aide aux courses, aide à la préparation des repas ...

2

L'adaptation du logement : aides techniques, intervention d'un ergothérapeute

3

Les aides au maintien du lien social : ateliers de prévention, clubs de loisirs..

4

La télé assistance, les portages de repas, les livraisons de courses ...



PARTENARIAT SERVICE SOCIAL ET PAT DE MELUN



Notre collaboration est importante pour favoriser le retour à domicile de la personne, en toute sécurité et confort.

Le PAT de Melun est la structure évaluatrice compétente sur les 68 communes de son territoire (cf annexe).

Vous

La préparation de la sortie d'hospitalisation en remplissant la fiche de liaison ARDH et en contactant un Service d'Aide à Domicile conventionné

Nous

La réalisation d'une visite à domicile et l'élaboration d'un plan d'aide adapté, mis en place rapidement + coordination des interventions et suivi

NOUS CONTACTER



evaluation@pat-melun.fr



01 64 52 24 48



www.pat-melun.fr



Pôle de Services Montaigu
24 rue du Colonel Picot
77000 MELUN

